

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GARD



Envoyé en préfecture le 22/03/2023
Reçu en préfecture le 22/03/2023
Affiché le
ID : 030-213003239-20230307-D2023_18-DE

DELIBERATION N° D2023_18

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le 07 mars, le conseil municipal de la commune de Soustelle s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Georges RIBOT, maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du conseil : 03 mars 2023

Présents : Georges RIBOT, Jean Pierre OZIL, Christian PRIVAT, Claude SOLEIROL, Éric PRIVAT, Jérôme NOGARET, Laurent BRUNEL, Sébastien KUBANI, Ophélie COEURDACIER DE GESNES, Loïc VOILLIOT,

Représentés :

Absent Excusés :

Absent : Céline LINGERAT

est nommée secrétaire : Ophélie COEURDACIER DE GESNES

Objet : CIMETIERE COMMUNAL – REAMENAGEMENT ET ACTUALISATION

Annule et remplace D2023_08 : Erreur matérielle

M. le maire rappelle aux élus que des travaux doivent être entrepris pour le réaménagement, l'inventaire du terrain et pour l'institution d'un régime de concessions,

Une étude a été proposée par le Groupe ELABOR pour un montant de 8672.80 HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal

APPROUVE l'offre proposé par le Groupe ELABOR

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à accomplir les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le conseil municipal s'exprime dans ce sens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et Délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

